

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS.

1° Quelles sont les chapelles publiques de votre paroisse ?

1° St Antoine 2° Saint goulven 3° Le Vauter
4° St André

2° Quel est le vocable de chacune de ces chapelles ?

Le Vauter excepté, et qui est dédié à St Médard
Les autres Chapelles sont désignées chacune par son vocable.

3° Quelles sont les chapelles érigées en Chapelles de Secours, en vertu d'une Ordonnance royale ou d'un Décret impérial ?

St Antoine par un Décret impérial datant du 8 juillet
1858 a été érigé en Chapelle Domestique, au de la commune

4° Quelles sont les chapelles particulières qui, ayant accès sur la voie publique et remplissant d'ailleurs les autres conditions voulues, ont été autorisées par l'Evêque diocésain ?

Toutes les Chapelles ci-dessus énumérées.

5° Quelles sont les chapelles Domestiques ou Oratoires privés de votre paroisse, où l'on dit la Sainte-Messe, en vertu d'un Indult Pontifical ?

† Dans la Chapelle de St André, non en vertu d'un indult
que je sache, mais seulement en vertu d'une autorisation donnée par S^r de Mauguier
Evêque de Tréguier

6° Quelle est la date de l'Indult ?

Cette autorisation porte la date de 1897

7° Quelle est la personne au nom de laquelle il a été accordé ?

8° Ces Oratoires sont-ils pourvus d'ornements convenables et de toutes les couleurs liturgiques ?

La dite Chapelle privée de St André est pourvue de tous
les ornements voulus

9° Les Pierres sacrées sont-elles en bon état ?

La réception de la Chapelle de St André ou de
ses environs ne dit pas la messe, les pierres sacrées sont
en fort bon état

NOTA. — Les renseignements demandés ci-dessus, devront être consignés sur la présente feuille qui devra être renvoyée, sans retard et sous bande, à l'Evêché.

MM. les Curés et Recteurs qui seraient en retard pour l'envoi à l'Evêché des Registres de leurs paroisses, sont invités à les y adresser au plus tôt.